

Nancy, ce 1^{er} Février 1914.

Bon bon cher ami;

je suis bon en retard pour
répondre à toutes les choses si
intéressantes que vous m'avez
communiquées cette semaine. Et vrai-
dire, d'ailleurs, je me fus trouvé
fort embarrassé pour y répondre dignement.
je ne connaissais aucunement et je ne
me représente pas bon encore le
milieu auquel vous vous adressez
dans cette conférence de vendredi.
S'agissant-il de gens cultivés ou
d'esprits plutôt frustes? Et d'entrée de
homme de parti pris ou des âmes simples
frêles à recevoir la vérité, quelle qu'elle fût!

Pourriez-vous exposer votre sujet (qui m'a
semblé être quelque chose comme les
rapports de la sociologie et du droit)
dans son plein ou bien de vous
prendre le ton et la forme de la
vulgarisation? Nous marquons tout-à-fait
de points de comparaison pour nous
imaginer ces audacieuses parisiennes, dans nos
coins de province, où toutes les œuvres,
qui se donnent la mission d'édifier
la démocratie, se rattachent trop noblement
aux coteries politiques, qui ne paraissent
se multiplier d'autant plus qu'on
crie plus fort la nécessité impérieuse
de l'union. — Et quant à la méthode
juridique du Président Bagnaud, si en
une, j'ai avoué que j'en connais trop
incomplètement les manifestations pour
avoir une idée raisonnée sur sa valeur.

Mais ce que je me rappelle de vos
jugements me porte à penser qu'on y
découvrirait difficilement autre chose que
des professions de foi huyantes et des
paradoxes complaisants, sans le secours de
conditions objectives, seuls capables de justifier
tout acte d'interprétation indépendante.

Mais surtout, j'ai gardé le
silence sous l'empire de préoccupations
relatives à la santé de ma femme,
qui sans me causer d'inquiétudes graves,
me laissent peu que de compliquer
beaucoup notre vie actuelle. Il s'agit
d'un jambe, depuis longtemps affaiblie,
mais qui a fini par refuser presque
tout service utile, par suite d'un
défaut de circulation du sang, pourant
faire entendre le danger d'une phlébite.
Le résultat actuel est la nécessité
d'un repos presque complet, dont on
diffère la levée de semaine en semaine,

et qui menait de devoirs ou papitue
jusqu'à la naissance attendue, de la
bien des embarras pour la direction de
notre petite bande et mille entraves dans
l'existence journalière. C'est une chose
que, mais que jamais je pourrais songer
à ne pas attendre devant les exigences de
l'existence, et dans l'ordre, dois-je ne attendre
devoir le réseau des devoirs de
famille ou nouveau de plus en plus
servi entre de moi, à moi m'échapper
les occasions et les possibilités mêmes
de l'extirpation parfois ou disjunctif
pour rester confiné dans la limite de
l'état l'organe qui n'a assigné la fondence.

Excusez-moi donc, si mes prières
pour l'année comme pour le
présent et aimez-moi toujours
votre bien cordialement attaché

F. Goss

731



Monsieur R. Labille

Professeur à la Faculté de Droit

14 rue Saint-Guillaume,

Paris

POSTES DES INDIENNES - 1840